

La chasse



L'organisation de la chasse

Chaque département dispose d'une fédération départementale de chasse (FDC). Les fédérations départementales interviennent pour la formation des candidats aux épreuves théoriques et pratiques de l'examen du permis de chasser, les indemnités liées aux dégâts de gibier et le financement de certains aménagements cynégétiques pour les sociétés de chasse : ouverture de milieux, cultures

cynégétiques et parcs de pré-lâchers à petit gibier. Chaque fédération élabore puis anime un schéma départemental de gestion de la chasse (SDGC) sur son territoire qui fixe les objectifs à atteindre et définit les moyens à mettre en œuvre pour y arriver. Les SDGC sont élaborés pour une durée moyenne de 5 ans.

Évolution de l'activité

Les mutations de l'activité de chasse sur le territoire observées depuis 2007 semblent s'être stabilisées à l'exception du nombre de chasseurs, toujours en diminution.

Deux phénomènes sont principalement observés :

- la modification de la population de chasseurs : vieillissement de la population des chasseurs locaux et augmentation du nombre de chasseurs extérieurs au sein des ACC ou en sociétés privées. Globalement diminution du nombre de chasseurs (- 2 à 3 % chaque année dans le 04)
- une stabilisation dans le partage des territoires de chasse entre sociétés privées et sociétés communales de chasse : le développement des chasses privées observé depuis 2007 semble s'être stabilisé depuis 2013 dans les alpes de Haute Provence et en ralentissement dans le Vaucluse. Par ailleurs l'augmentation des tarifs en forêts domaniales s'est aussi stabilisée.

Vaucluse	Alpes de Haute Provence
Schéma départemental de gestion cynégétique 2015-2021 Président FDC : Edmond Rolland	Schéma départemental de de gestion cynégétique 2014-2020 Président FDC : Max Isoard
Chasses communales (57 communes)	Chasses communales (42 communes)
Chaque ACC gère la distribution des cartes de chasse en distinguant les locaux et les chasseurs extérieurs.	Chaque ACC gère la distribution des cartes de chasse en distinguant les locaux et les chasseurs extérieurs.
56 associations de chasse communales.	40 associations de chasse communales.
Chasses domaniales	
3 forêts domaniales : Luberon / Saint Lambert (Lioux) /Cucuron	2 forêts domaniales : Lure / Reillanne
Propriétés privées	
<i>Pas d'information à ce jour fournie par la FDC84 sur le nombre de chasses privées sur le territoire.</i>	27 plans de chasse privés sur le territoire départemental de la RBLL, répartis sur 14 communes.
Le nombre de demandeurs de plan de chasse privés est en augmentation à l'échelle départementale.	Le nombre de demandeurs de plan de chasse privés en augmentation entre 2007 et 2013 et semble stabilisé depuis 2 ans.
Groupement d'intérêt cynégétique (GIC) <i>Les GIC permettent de regrouper les sociétés de chasse voisines pour la gestion en commun d'une espèce particulière.</i>	
1 GIC : le GIC Durance, groupement interdépartemental Bouches-du-Rhône /	2 GIC : le GIC "Lauzon-Calavon" pour le cerf autour de Banon, et le GIC « Durance-Buech », qui gère la chasse du gibier d'eau



Globalement, on peut considérer que la « chasse populaire » est toujours en déclin au profit d'une « chasse de loisir » pour laquelle des chasseurs, parfois extérieurs au territoire, sont prêts à payer des prix de location élevés, notamment dans le cadre de chasses privées.

Populations de gibier, pratiques et plans de chasse

Sanglier

Le sanglier constitue le gibier le plus chassé sur le territoire de la réserve de biosphère Luberon-Lure. Cette espèce n'est pas soumise à plan de chasse, la limitation du développement des populations et des dégâts aux cultures sont les principaux objectifs de sa gestion cynégétique.

Le Sanglier est chassé principalement en battue. Les sociétés de chasse doivent tenir à jour un carnet de battue précisant les prélèvements. Le sanglier connaît une augmentation des populations, du fait notamment de la présence de fruits forestiers, conjuguée à des hivers cléments (une ou deux mauvaises années de reproduction peuvent cependant faire chuter de manière importante les populations) et au vieillissement de la population de chasseurs. La période de chasse, hors autorisation spécifique, s'étend du 15 août à la fin du mois de février.

Chevreuil



Le chevreuil constitue la seconde espèce la plus chassée sur le territoire de la réserve de biosphère. Il est présent sur l'ensemble des communes du territoire.

Sa population est estimée à 3,2 chevreuils par 100 hectares boisés. Les populations se sont bien développées et stabilisées ces dernières années. Le nombre de bracelets accordés au plan de chasse représente 25 % de la population. La période de chasse s'étend du 15 septembre à mi-janvier (04) ou fin février (84).

Cerf

Globalement, la population de cerf est plutôt en augmentation et il colonise doucement l'ensemble du territoire, avec des disparités suivant les zones : les populations de cerf ne sont pas réparties uniformément.

Les noyaux de populations se situent sur la montagne de Lure (Banon, Revest des Brousses,...) et dans les gorges d'Oppedette. Des individus sont depuis peu observés sur le massif du Luberon et sur les monts de Vaucluse où l'espèce se développe. Les plans de chasse connaissent de bons taux de réalisation sur les deux départements, la période de chasse s'étend du 15 septembre à mi-janvier (04) ou fin février (84).

Chamois

Le chamois est présent à l'origine principalement sur les crêtes de la Montagne de Lure. Dans le Luberon, un noyau de population se développe depuis les combes du Javon (une cinquantaine d'individus en 2000).

Un plan de chasse prudent a permis à l'espèce de se développer, de manière surprenante dans le Vaucluse, et on le retrouve désormais sur tous les reliefs montagneux et collinéens du territoire : pays d'Apt, Luberon, Massif de Mirabeau,... Pour cette espèce, la période de chasse s'étend du 15 septembre au 20 décembre (04) ou à fin février (84).

Petit gibier

Les espèces chassées sur le territoire de la charte forestière Luberon-Lure sont :

- petit gibier sédentaire : lapin de garenne, lièvre, perdrix rouge. Ce gibier est répandu sur la majorité du territoire. Moins de la moitié des chasseurs chassent ces espèces sur lesquels la pression de chasse est faible (sauf pour le lapin de garenne).
- gibier migrateur : bécasse, grives et merles, tourterelles, pigeons, caille des blés, canard. Seules les chasses à la bécasse et aux grives et merles semblent très pratiquées avec environ une dizaine de chasseurs spécialistes par commune. La chasse au gluau est traditionnellement pratiquée mais en déclin.

Partenaires du projet : Communauté de communes Pays de Forcalquier Montagne de Lure
Communauté de communes du Pays de Banon – Parc naturel régional du Luberon

Réalisation : Centre Régional de la Propriété Forestière de Provence-Alpes-Côte d'Azur – Alcina

Nov. 2016 - Crédits photos : A. Salvaudon - PNRL

Création graphique : Karine Girault. Mise en page : Camille Loudun - CRPF PACA - Impression : L'Imprim, papier 100% recyclé